

Comment gérer vos factures

Vos frais médicaux sont pris en charge par l'assurance obligatoire des soins et/ou l'assurance complémentaire.

Conservez soigneusement tous vos justificatifs de frais médicaux (médecin, pharmacie, laboratoire, etc.).

Enumérez vos frais au fur et à mesure dans le tableau ci-joint et envoyez-nous les documents originaux. Au besoin, ce document peut être photocopié ou obtenu sur assura.ch/factures.

Un grand merci pour votre précieuse collaboration!

Assura

Assura-Basis SA pour l'assurance de base selon la LAMal

Assura SA pour les assurances complémentaires selon la LCA

Prenez soin

- d'inscrire votre numéro de police sur chaque pièce
- de ne pas joindre les récépissés postaux ni les bulletins de versement.
- de joindre le récapitulatif des frais médicaux si vous l'avez complété
- de respecter les bonnes pratiques. Pour un traitement plus rapide de votre dossier, n'utilisez pas de trombone, d'agrafe, de ruban adhésif ni d'élastique

Contact

assura.ch/factures

0842 277 872

